



RAPPORT D'ACTIVITE 2020
ESPERANCE
LOGEMENTS D'INSERTION JEUNES
« COLOCATION COACHEE »

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. EDITORIAL

Le dispositif de la « Colocation Coachée » est soutenu par le Conseil Départemental du Bas-Rhin (désormais Collectivité Européenne d'Alsace) et par le Fonds Social Européen. Depuis son ouverture, ce dispositif a fait la preuve de sa pertinence et de son ancrage sur le territoire de l'Alsace centrale. Il est reconnu comme offrant une solution d'accompagnement et de logement sérieuse à des jeunes en projet et en recherche d'autonomie.

II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

2.1 Chiffres clés concernant les jeunes accueillis dans l'année

- Localisation des logements accompagnés (au 31/12/2020)

<u>Localisation</u>	<u>Nb logements</u>	<u>Nb places</u>	<u>Nb places occupées au 31/12/2020</u>
SELESTAT	7	20	19
MOLSHEIM	5	15	14

Observations :

Durant l'année 2020, le parc locatif a évolué. Deux anciens logements ont été rendus : un à Molsheim car il était vide et en mauvais état, un deuxième à Sélestat pour des problèmes de voisinage. Un nouveau logement a intégré le parc locatif sur Sélestat. Ainsi, au 31/12/2020, la colocation coachée proposait 35 places (réparties sur 12 logements), pour 33 occupées. A cette date, le taux d'occupation était de 95%.

2.2 Mouvements de l'année : nombre de demandes, d'entrées et de sorties

2.2.1 Demandes

Traitement des demandes	Nb 2019	Nb 2020
Admissions	24	16
Refus	2	3
Annulation	20	12
Réorientation	2	5
Validation mais en attente	5	0
Nombre de demandes réceptionnées	53	36

Observations :

Durant l'année 2020, nous avons pu constater une baisse des demandes réceptionnées qui peut s'expliquer notamment par la crise sanitaire.

La majorité des demandes a débouché sur un entretien d'admissibilité.

Sur cette période :

- 16 demandes ont été suivies d'un accueil,
- 3 demandes ont fait l'objet d'un refus argumenté de la part de l'équipe,
- 5 autres d'une réorientation vers un dispositif d'hébergement semblant plus adapté (AJAR, LAPY et CHRS),
- 12 demandes ont été annulées ou classées pour manque de certaines garanties indispensables (concernant l'emploi, les ressources, l'autonomie), d'un projet à consolider ou encore du peu d'intérêt réel pour la demande. Sur ces 12 demandes, 7 jeunes ne se sont pas présentés à l'entretien proposé.

Le nombre d'admissions a diminué de 33% par rapport à 2019, en corrélation avec la baisse des demandes. Il y a également eu peu de sorties l'année précédente et donc peu de places disponibles.

2.2.2 Entrées / Sorties

Mouvements	Nb 2019	Nb 2020
Entrées	24	16
Sorties	29	13
Nombre de jeunes accompagnés	56	46

Observations :

En 2020, le nombre de jeunes nouvellement entrés est moins important qu'en 2019. Cela s'explique par des durées de séjour de certains jeunes plus importantes, mais aussi par la stabilité du nombre d'appartements ou de places proposées par le dispositif.

2.2.3 Typologie des sorties

Type de sorties	Nb 2019	Nb 2020
Locataire parc social	8	1
Locataire parc privé	9	4
Hébergement vers un tiers	27	6
Retour domicile familial	5	2
CHRS	2	-
Exclusion	1	-
Résidence étudiante	1	-
Résidence sociale	1	-

Observations :

En 2020, 5 jeunes ont pu accéder à un logement autonome dans le parc locatif privé ou social, ce qui représente une baisse par rapport à 2019 (17 jeunes avaient accédé à un logement). Cette diminution s'explique par l'absence de perspectives et de garanties que les jeunes ont eues sur cette année.

8 jeunes sur 13 sont sorties du dispositif sans solution de logement autonome et se sont tournés vers des tiers ou de la famille. L'équipe a veillé à éviter toute exclusion du dispositif afin de limiter la rupture et la précarité accentuée par la crise sanitaire.

III. DUREE DE SEJOUR

Durée de séjour	Nb 2019	Nb 2020
- de 3 mois	8	11
Entre 3 et 6 mois	8	4
Entre 6 mois et 1 an	12	7
+ d'un an	28	24

Observations :

Nous pouvons constater que près de 25% des accompagnements ont duré moins de 3 mois. Ces prises en charge courtes mettent régulièrement en avant des orientations mal préparées ou des jeunes trop peu autonomes pour se maintenir et faire évoluer leur situation.

Près de 50% des jeunes accompagnés sur cette année le sont dans une prise en charge supérieurs à 1 an, ce qui était déjà le cas en 2019.

La nécessité d'un accompagnement à moyen terme est évidente dans ce dispositif.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2020 a été marquée par des changements dans l'équipe de colocation coachée, notamment par le passage de 3 éducateurs spécialisés à 2 (avec le même temps de travail total), un changement de cadre intermédiaire et l'arrivée d'une nouvelle salariée.

Ces changements ont permis de créer une nouvelle dynamique, formaliser des procédures et des outils (plaquette de présentation pour les jeunes, fiche d'orientation, procédure et plaquette de présentation à destination des partenaires) et re questionner le fonctionnement général.

L'équipe a notamment mis en place une fiche projet destinée à baliser, par écrit, les projets de chaque jeune. Ce document doit permettre d'améliorer l'accompagnement des jeunes accueillis, en proposant un bilan tous les 6 mois.

La procédure de demande en colocation coachée a été affinée, afin que les orientations soient les plus cohérentes et construites possibles. Chaque partenaire en a été avisé. L'objectif est d'éviter au maximum des orientations inadaptées, des prises en charge courtes et des ruptures qui peuvent être difficiles.

Enfin, sur cette année 2020, il a été constaté de gros soucis concernant la maintenance et l'amélioration des logements proposés.

4.1 Vie de l'établissement

4.1.1 Profil des jeunes accueillis

Sur l'année 2020, 24 jeunes avaient entre 18 et 21 ans alors que 22 jeunes se situaient entre 22 ans et plus.

- 18 (2)
- 19 (6)
- 20 (8)
- 21 (8)
- 22 (5)
- 23 (2)
- 24 (9)
- 25 (4)
- 26 (2)

La répartition femmes-hommes reste équilibrée.

- Type de ressources (en nombre de bénéficiaires)

Type de ressources	Nb 2019 (à l'entrée)	Nb 2019 (à la sortie)	Nb 2020 (à l'entrée)	Nb 2020 (à la sortie)
Salaire	12	11	8	5
Garantie jeunes	10	2	5	2
ARE	2	5	3	-
Service civique	1	-	-	-
Contrat jeune majeur	-	-	-	-
Boursier	-	-	-	-
Prestations sociales	-	3	-	1
Indemnité de formation	1	1	-	-
Sans ressource	-	7	-	5

Observations :

Sur les 13 sortants en 2020 :

- 4 des jeunes sortis avec un salaire ont accédé à un logement (le 5ème est retourné au domicile familial),
- 2 jeunes sont sortis avec la GJ (retour au domicile familial ou chez des tiers)
- 1 jeune a ouvert des droits au RSA durant son séjour (retour au domicile familial),
- 5 jeunes sont sortis sans ressources (4 d'entre-eux ont été accueillis par des tiers, 1 a intégré un logement avec son compagnon).

a. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

Le dispositif de la colocation coachée va permettre à des jeunes âgés de 18 à 25 ans d'accéder à un logement en colocation et ainsi trouver une stabilité locative le tout en étant accompagné et soutenu.

Ce dispositif va permettre à des jeunes de découvrir la vie en autonomie et de s'inclure dans le monde des adultes ou alors de sortir de la précarité. En proposant des logements dans de grandes villes Alsaciennes, les jeunes accueillis auront plus de facilité à accéder aux différentes commodités et administrations. Notre intervention s'inscrit avec la prise en compte de l'envie et des capacités de chacun. Si les écrans sont importants pour cette génération, nous axons, néanmoins notre accompagnement autour de la vie de la cité, de la vie associative et poussons chaque jeune à s'investir en tant que citoyen. Il est évidemment qu'en 2020, ces objectifs ont été vus à la baisse.

b. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

Orientés directement à l'ARSEA par les partenaires via un formulaire dédié les jeunes sont reçus en entretien de pré admission afin d'éclaircir leur situation dans la globalité et ainsi valider l'admission ou non. Des orientations vers d'autres dispositifs sont possibles, et envisagés si besoin. L'objectif étant un logement autonome, le parcours vers des solutions relevant de l'hébergement relève plutôt d'une autonomie encore fragile.

Le travail de la colocation coachée est basé sur un partenariat qui s'étoffe selon les besoins repérés des jeunes.

c. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

En raison du COVID peu d'actions innovantes ont pu être mis en place. Toutefois en fin d'année nous avons pu proposer aux jeunes de se retrouver dans un lieu dédié afin de rompre l'isolement et apprendre aux jeunes à se connaître entre eux. Des soirées dans les colocations sont désormais également organisées afin de mettre en place une certaine dynamique dans les logements.

Un livret du jeune locataire, ludique et pratique a été mis en place, permettant à chaque locataire d'avoir à portée de main les éléments essentiels à connaître sur ses droits et devoirs en matière locative.

4.1.2 Nature des difficultés

En 2020, nous avons pu une fois de plus constater que la majorité des jeunes accueillis en colocation coachée sont en rupture familiale. Pour beaucoup d'entre-eux, des périodes complexes de stress, d'angoisse, d'hébergement chez des tiers, en chambre d'urgence ou même à la rue ont précédé l'accueil dans le dispositif.

La recherche d'autonomie et d'indépendance est rendue encore plus compliquée par le contexte sanitaire et économique actuel.

Le dispositif accueille bien souvent des jeunes en quête de repères et réflexes devant leur permettre de stabiliser leur situation.

La référence éducative proposée aux jeunes est bien accueillie par la majorité des jeunes de colocation coachée.

4.2 Partenariat

4.2.1 Partenariat développé lors des demandes

Origine de la demande	Nb 2019	Nb 2020
Mission locale	32	18
Etablissements spécialisés	8	5
Etablissements scolaires	-	-
UTAMS / SPE / CCAS	9	10
CHRS ARSEA / GALA	2	-
Demande en direct	-	3
Autre	2	

Observations :

Les différents partenaires ayant orienté des jeunes vers la colocation coachée sont les suivants :

- Missions locales : Sélestat (10), Molsheim (7), Erstein (1)
- Etablissements spécialisés : AEMO d'Ostwald (2) ; Centre Hospitalier d'Erstein (2) ; Instituts les Tournesols (1)
- Droit commun : UTAMS 5 ; CCAS 5
- Demandes en directs : 3

Les principaux orienteurs restent les Missions locales de Sélestat et Molsheim. L'équipe de la colocation coachée intervient toujours une fois par mois auprès des nouveaux groupes de Garantie jeunes de Sélestat – en lien avec le CHRS Espérance et le CCAS – afin de présenter le dispositif de colocation coachée et échanger sur d'éventuelles situations. L'équipe participe également aux commissions Garantie jeunes de Sélestat et Molsheim.

4.2.2 Partenariat développé durant le séjour

En 2020, nous avons constaté une baisse des demandes des structures de Protection de l'Enfance comme les instituts « Mertian » ou « La Providence ». Cela s'explique par la mise en place du dispositif AJAR qui prends en charge des jeunes sortant de protection de l'enfance. Ainsi, les instituts font des demandes en AJAR et de moins en moins en colocation coachée.

Comme les années précédentes, un travail important de partenariat existe entre les équipes de la colocation coachée et celles des missions locales car bien souvent les jeunes sont accompagnés par ces deux services. La mission locale reste le principal orienteur des demandes. Une fois la prise en charge du jeune en colocation coachée, le partenariat continu avec les conseillers de la Mission locale. Le jeune est ainsi accompagné au niveau professionnel par ces derniers et d'une manière plus globale par les travailleurs sociaux.

Un nouveau prescripteur est apparu cette année, il s'agit de l'Institut les Tournesols de Sainte-Marie aux mines. Cet institut, qui accompagne habituellement des personnes en situation de handicap, possède aussi un dispositif appelé « Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile ». De fait, une première

orientation a été faite pour un jeune homme originaire de Somalie et d'autres demandes devraient aboutir en 2021. Ce prescripteur a eu le contact par la mission locale et depuis le lien se fait directement.

Un lien régulier entre les différents acteurs intervenants dans la situation du jeune se fait lorsque le jeune est d'accord et que la situation le permet. Ainsi, des rencontres entre le jeune, le travailleur social de l'Arsea et d'autres partenaires peuvent s'organiser au besoin. Ces temps d'échanges sont souvent très riches et permettent aux jeunes de comprendre que les équipes travaillent ensemble et dans l'intérêt du jeune.

Comme chaque année, le travail de partenariat peut se tisser de manière plus ou moins importante est en lien avec les situations des jeunes accueillis qui sont toutes singulières et différentes.

4.3 Travail avec les bénéficiaires / Nature de l'accompagnement social

Le rôle et la place des éducateurs est d'accompagner, d'orienter et de soutenir chaque jeune en fonction de ses demandes et besoins, mais également des difficultés repérées par l'équipe éducative.

L'équipe s'appuie sur différents modes d'intervention : entretiens individuels, visites à domicile, accompagnements à des rendez-vous extérieurs (notamment auprès de partenaires), réunions et activités collectives. Les appels ou entretiens en visioconférences se sont multipliés.

Les temps collectifs au sein des colocations sont désormais systématisés après chaque admission.

Comme les années précédentes, les démarches effectuées avec les jeunes accueillis se sont articulées autour de 4 grands axes :

- **L'accès aux droits avec l'accompagnement dans la régularisation de différentes démarches administratives** : déclaration d'impôt, changement d'adresse, ouverture de droits auprès des services de la CAF et de la CPAM, du Pôle emploi...
- **L'accompagnement autour du projet professionnel** : contacts avec la Mission Locale, l'employeur, orientation auprès d'agences d'intérim, remobilisation face à certaines difficultés, aide à la mobilité, aide administrative (CV, lettre de motivation) ...
- **Les démarches liées à la santé** : mise à jour de la situation administrative des jeunes, orientation vers un médecin traitant, accompagnement dans des démarches plus spécifiques (orientation auprès du CSAPA, de psychologues, de médecins psychiatre, gynécologues, dentistes, ...), démarches de prévention notamment face à la question des addictions...
- **Les démarches liées à l'accès au logement** : accompagnement dans le dépôt d'une demande de logement social, appui auprès des bailleurs sociaux, rédaction d'ACD, accompagnement dans la recherche de logement auprès de bailleurs privés, d'agences immobilières, estimation des droits APL, actions quotidiennes autour des droits et des devoirs d'un locataire, actions en faveur de l'entretien d'un logement, actions en faveur des consommations d'énergie...

Même si ces quatre axes sont abordés tout au long de l'accueil du jeune au sein de notre dispositif, l'accompagnement proposé reste toujours axé d'une manière ou d'une autre sur l'aide à la gestion locative et le maintien et l'accès à l'autonomie.

V. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'équipe de la colocation coachée a souhaité mettre en place un guide du colocataire. Il permettra à chaque jeune d'être encore un peu plus acteur de son autonomie.

Ce projet sera finalisé avec deux stagiaires CESF. Ces dernières vont également permettre de développer et d'axer les accompagnements autour de la vie quotidienne, l'hygiène et les énergies. Les travailleurs sociaux ont pu constater que les jeunes accueillis ont peu de notions autour du tri des déchets, des économies d'énergies par exemple.

L'équipe souhaite rénover progressivement l'ensemble des logements mais également acheter du mobilier de meilleure qualité pour l'ameublement. Ainsi, une hausse du dépôt de garantie est prévue au 1^{er} janvier 2021, ce qui permettra d'améliorer les logements.

L'année 2020 n'a pas été facile et les actions collectives n'ont pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire, pour autant, les jeunes accompagnés sont en demande. L'équipe espère que la situation pourra permettre la mise en place de moments collectifs.

De plus, l'équipe informatise les dossiers des jeunes accompagnés le plus possible et travaille sur les outils informatiques.

Le partenariat reste un travail à consolider tous les ans, l'équipe souhaite insister sur la construction du projet colocation auprès des différents partenaires. Cette dernière aimerait travailler sur les interventions faites auprès du public de garantie jeune. Autant à Sélestat qu'à Molsheim, il semble important que ces interventions soient travaillées afin d'être le plus profitable pour les jeunes.

VI. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.20

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services généraux
CDI	1.64	0.05	0.09	1.3			0.2
CDD							

Réunion d'équipe : mensuelles

Réunion d'Analyse des pratiques : maintien en 2020, en visio conférence certains mois

Formation : pas de formation en 2020

Accueil de stagiaire : pas de stagiaires accueillis en 2020

VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2020 restera une année particulière pour les jeunes de colocation coachée, comme pour la majorité des citoyens. Là où certains ont réussi à rester mobilisés et réussi à concrétiser leurs projets, d'autres ont plus subi le contexte global et l'absence de perspectives.

L'équipe de la colocation coachée est restée mobilisée et en lien avec chaque jeune, en fonction des demandes, angoisses et questions de chacun.

Un constat unanime a été dressé : tous les jeunes accueillis ont réussi à passer cette période sans trop de dommages, grâce à une vraie force d'entraide et de réelles ressources.

Il convient désormais de capitaliser un maximum sur ce constat.

La nouvelle dynamique créée par les changements dans l'équipe a permis de consolider l'existant tout en re-questionnant des habitudes de travail, souvent construites sur la pratique et non sur des temps de réflexion. L'équipe a pris le temps d'écrire la pratique et créer de nouveaux outils ou revisiter ceux existants.

La création du dispositif AJAR (destinés aux jeunes sortants d'ASE), cousin de la colocation, doit permettre de proposer un accompagnement renforcé et servir, pourquoi pas, de passerelle vers la colocation coachée. La dynamique des deux équipes a aussi permis de mettre en pratique les connaissances de chaque professionnel présent.